

Compte rendu de la rencontre du 14 janvier 2026 à 13h30

Local : 2002A P-B

Sont présents

Pour l'Université

Mme Geneviève Bureau, Directrice suppléante SPP, Co-présidente en remplacement de M. Pascal Daigle
Mme Lucie Lorrain, Syndicat des chargés de cours (S.C.F.P. section locale 2661), Co-présidente
Mme Katelin O'Bomsawin-Corriveau, Conseillère siégeant au CMSST
M. Jodrey Bergeron, Conseiller siégeant au CBGMD en remplacement de Mme Marie-Ève Ducharme
Mme Julie Laforme, Directrice du Service du développement humain et organisationnel
M. Jean-François Arvisais, Directeur du Bureau du développement immobilier
Mme Sophie Rochefort, Directrice du Pavillon Pellerin-Marmen
Mme Mylène Tremblay, Conseillère siégeant au CSME
M. Pascal Daigle, Directeur du Service de prévention et protection

Pour les Syndicats et Associations

Mme Kéziah Milette, Syndicat des employés de soutien (S.C.F.P. section locale 1800)
Mme Mariane Gazaille, Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR
M. François Arsenault, Représentant santé et sécurité
M. Olivier Héroux, Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR
M. Félix Dupont, Association du personnel administratif et de service
M. Loïc Mbaya, Association syndicale des travailleurs étudiants et travailleuses étudiantes de l'UQTR-AFPC-FTQ

Sont absents

M. Mickäel Lalande, membres de l'ASTRE, unité des stagiaires postdoctoraux

Invités

N/A

Secrétaire de réunion : Mme Pascale Pothier en remplacement de Mme Kim Lefebvre-Moreau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Geneviève Bureau et Lucie Lorrain ouvrent la séance et souhaitent la bienvenue aux membres. Elles remercient Pascale Pothier pour le remplacement à la fonction de secrétaire de réunion.

Elles soulignent également le retour de Pascal Daigle et informeront le comité lors de la reprise de son rôle à la présidence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une correction est demandée afin de modifier la date du 11 novembre pour le 19 novembre. Il est également convenu de déposer les documents liés aux rencontres dans le dossier de la rencontre en cours.

Olivier Héroux propose
Sophie Rochefort appuie

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 19 NOVEMBRE 2025

Le compte rendu du 19 novembre 2025 est adopté tel que présenté.

Félix Dupont propose
Katelin O'Bomsawin-Corriveau appuie

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU DU 2 OCTOBRE 2025

4.1. RÉVISION DE LA POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

Concernant la révision de la politique de santé et sécurité au travail et aux études, une démarche a été effectuée auprès des représentants de l'employeur, et Mylène Tremblay a accepté d'y participer. Pour les représentants de travailleurs, Kézia Milette et Lucie Lorrain participeront à la révision de la politique.

Une convocation pour la première rencontre sera envoyée dans les prochaines semaines incluant une proposition de calendrier de travail.

4.2. PRIORISATION D'INSPECTION DES LIEUX

Afin de prioriser les lieux d'inspection, le CISS mandate les RSS d'utiliser le logiciel COBA afin d'effectuer un tri par secteur, dans le but de prioriser les types de locaux par service ou par département et de croiser ces informations avec les données liées aux événements et l'inventaire des matières dangereuses. Le fichier COBA sera rendu accessible aux RSS et aux comités de travail, qui pourront filtrer les données par types de locaux. Avec ces outils, les RSS pourront

proposer une priorisation d'inspection des lieux aux comités de travail. Les comités de travail pourront par la suite recommander cette priorisation au CISS.

Il est aussi proposé de faire l'ajout de certains critères d'inspection qui pourraient être des facteurs de protections ou de risques psychosociaux. Un arrimage pourrait être fait avec le Comité Santé et Mieux-Être afin de bonifier les grilles d'inspection.

4.3. PROCESSUS INSPECTION DES LIEUX PLANIFIÉS POUR LES RISQUES

Un logigramme, combinant le processus d'inspection des RSS et celui de la gestion des risques, est présenté, à des fins de clarté. Après vérification, le document sera révisé et corrigé.

Tous les membres conviennent d'utiliser ce processus. Le logigramme sera déposé sur le site du CISS.

4.4. CONFORMIT INSPECTION

Afin de bien tester l'outil et d'éviter tout oubli, il est demandé d'intégrer l'ensemble des rapports d'inspection, passés et à venir, dans ConformIT. Cette méthode facilitera le suivi et l'évaluation de son utilité.

Les membres sont tous en accords pour faire l'intégration, excluant tout ce qui touche aux risques psychosociaux.

Un membre questionne la possibilité de catégoriser les risques dans le logiciel. La question a été pris en note et l'équipe du SPP vérifiera les possibilités.

4.5. ADOPTION DU RÉGLEMENT

Le règlement et un document de la CNESST portant sur sa mise en application ont été déposés dans l'équipe Teams. Une rencontre avec Mathieu Desjardins a eu lieu avant les Fêtes afin de revoir la lettre d'entente. Il a été convenu de tenir une rencontre intersyndicale pour désigner une personne responsable des échanges. Bien qu'aucune personne ne soit désignée à ce jour, il est suggéré d'amorcer les discussions.

Il est rappelé que le règlement prévoit une entente entre les syndicats et l'employeur, à défaut de quoi la Loi s'applique.

Un décompte du nombre de travailleurs a été effectué en date du 31 décembre 2025, conformément à la lettre d'entente en vigueur. Les données recueillies seront présentées ultérieurement.

5. SUIVI DES COMITÉS DE TRAVAIL

5.1. CMSST

Aucun point de suivi n'est rapporté.

5.2. CBGMD

Le comité a apprécié la visite des coprésidentes lors de la dernière réunion. À la suite des échanges, il est précisé que le comité conserve un pouvoir de recommandation. Le président soulève toutefois la question des obligations du CBGMD envers le CISS quant aux sujets traités.

Il est recommandé que, lorsqu'un supérieur ne peut traiter immédiatement une demande, celle-ci soit dirigée vers un comité de travail selon le niveau de risque. Le comité pourra alors contribuer à l'identification de solutions et, si un investissement est requis, la recommandation sera transmise au CISS pour suivi.

Il est également proposé que les comités de travail transmettent leurs ordres du jour ainsi qu'un tableau récapitulatif des événements au CISS. Les membres sont en accord avec cette proposition.

5.3. CSME

À la suite du sondage lancé à l'automne 2025, des ateliers sur les risques psychosociaux ont été développés pour chacun des groupes d'emploi. Ceux-ci seront prochainement complétés et les résultats serviront à prioriser des actions à intégrer au plan d'action de la prochaine année.

5. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. PROCESSUS DE COMMUNICATION

Il est proposé de tenir, avant chaque rencontre du CISS, une rencontre préalable avec le RSS siégeant sur le CISS et les autres RSS afin de discuter de sujets ciblés et d'analyser les documents déposés. Le RSS siégeant sur le CISS agirait alors à titre de porte-parole pour les autres RSS. Un projet pilote sera mis en place afin de tester cette méthode, avec l'objectif de l'intégrer à la mise à jour de la lettre d'entente.

À la suite de cette proposition, les RSS avaient certaines recommandations :

- L'accès à l'équipe Teams du CISS pour l'ensemble des RSS;
- L'inclusion du RSS responsable des risques psychosociaux aux rencontres préalables;

- La clarification du rôle et du processus du RSS représentant dans la nouvelle lettre d'entente;
- La précision des sujets aux ordres du jour;
- Le dépôt des documents du CISS au moins 14 jours avant les rencontres.

Le document concernant les fonctions du porte-parole des RSS n'est pas adopté en raison d'un manque de temps pour l'étudier...

Il est statué que le RSS siégeant sur le CISS agira à titre de porte-parole pour les autres RSS mais que le document présentant les fonctions du RSS porte-parole déposé dans Teams sera révisé avec les commentaires des membres.

6.2. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION SST

Un membre présente le plan d'action SST : Présentation

Un membre propose de partager l'état d'avancement de l'échéancier au CISS afin de faciliter le suivi de celui-ci. La présentation sera déposée dans l'équipe Teams et l'échéancier sera mis à jour.

6. RÉSULTATS DU SONDAGE DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

7.1. CODE QR SONDAGE

Le sondage de la dernière rencontre présente une appréciation globale positive, bien qu'un commentaire souligne que le temps alloué aux rencontres est insuffisant. Un code QR est présenté afin de compléter la grille d'évaluation. Il est proposé de transmettre également le lien hypertexte par courriel et dans l'équipe Teams.

7. VARIA

Un membre soulève un questionnement concernant le délai de prise en charge d'un incident de tolérance zéro ainsi que la responsabilité du suivi. À la suite des échanges, il est convenu qu'une réflexion approfondie est nécessaire. Il est proposé de clarifier le processus sous forme de tableau.

Les coprésidentes invitent les membres à formuler des suggestions, et ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre. Un point relatif au site Web sera également ajouté au varia.

8. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à : 15 h 24